

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 12 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 05/12/2024

Affichée le : 05/12/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : J. Lefevre (donne pouvoir à M. Dahinden) - S. Perdrix (donne pouvoir à P.Harou)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Chapron

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 13	Votants : 15

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie Madame Guehl pour s'être chargée de la commande des décorations de Noël et les membres du comité des fêtes pour l'organisation du Noël des enfants de moins de 6 ans de la commune. Il informe également les membres du conseil que des réunions de travail ont eu lieu avec les agents et qu'elles se sont bien déroulées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 5 décembre.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 17 octobre dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Il invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Devis pour le bilan 24h de la station d'épuration

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine qui informe le conseil de la nécessité de réaliser un nouveau bilan 24h pour la station d'épuration. Le devis transmis par Labeo partenaire habituel de la commune pour ce type d'opérations s'élève à 1 234.86 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation du bilan pour le montant ci-dessus mentionné.

3- Devis pour le curage de la station d'épuration

Monsieur Touraine mentionne que la MIRSPAA (Mission Interdépartementale pour le Recyclage des Sous-Produits de l'Assainissement en Agriculture) suggère que soit effectuée une bathymétrie (calcul du volume des boues) avant de procéder au curage de la station d'épuration.

A cet effet, il a demandé 3 devis aux entreprises habilitées à la réaliser. Constatant la nécessité d'effectuer une bathymétrie et après étude des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de retenir celui de Valbé (service de la SAUR) pour un montant TTC de 2 178.00 €.**

4- Devis pour radars pédagogiques

Monsieur Touraine signale au conseil qu'un des radars pédagogiques était défectueux mais que le dysfonctionnement a été vite réparé. Le contrat de location arrive à expiration le 15 janvier prochain. En conséquence, plusieurs options sont proposées :

- L'achat des radars actuellement en place
- L'achat de nouveaux radars
- La continuité du contrat de location actuel
- La location d'un nouveau modèle de radars.

Après avoir étudié les différentes propositions et leur prix, **le conseil à l'unanimité décide de maintenir le contrat de location actuel pour un montant HT de 210 € par trimestre pour les 2 radars pour une durée de 5 ans à compter du 15/01/2025.**

5- Devis de mise aux normes électriques des bâtiments communaux

Monsieur Drumare prend la parole et rappelle au conseil que l'Apave a préconisé des travaux à réaliser pour la conformité électrique de l'église et celle de la mairie. Les devis transmis de l'entreprise Lebellois (qui a fait l'installation initiale) s'élèvent à 2 659.20 € TTC pour l'église et 3 282 € TTC pour la mairie.

Monsieur Drumare suggère au conseil de prévoir ces travaux en 2025. **Le conseil donne son accord à l'unanimité sur le montant des devis et les travaux prévus.**

6- Demande de certificat d'urbanisme opérationnel des fermes de la Calonne

Monsieur le Maire mentionne au conseil que la SCI des fermes de la Calonne a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel dans le but de créer un parc résidentiel camping à la ferme de 66 emplacements de 200 à 400 m² environ, y compris 2 bâtiments en entrée de projet (accueil, ventes de produits fermiers, restauration éventuellement une piscine).

Vu l'importance du projet, Monsieur le Maire a estimé que l'avis du conseil était indispensable et ne devait pas se limiter à la consultation de la commission urbanisme.

Le conseil après avoir étudié le projet décide à la majorité de donner un avis favorable à cette demande (14 voix favorables, 1 abstention).

7- Montant du recouvrement du trop-perçu de la redevance assainissement versée par STGS

Monsieur Touraine rappelle au conseil que des erreurs de calcul ont été faites par STGS (Société de Travaux Gestion et Services) sur le montant qu'elle devait à la commune pour la redevance assainissement (il a été considéré à tort que toutes les habitations étaient toutes raccordées au tout-à-l'égout). Il a rencontré avec Monsieur le Maire leurs interlocuteurs.

Il a été convenu que, si le conseil en était d'accord, les prochains acomptes prévus en 2025 ne soient pas versés à la commune mais déduits des sommes dues. Une régularisation éventuelle en fin d'année est prévue.

Le conseil approuve à la majorité l'accord prévu.

8- Redevance des performances des systèmes d'assainissement collectif

STGS a également signalé à Monsieur Touraine que la redevance « modernisation des réseaux de collecte » allait disparaître et serait remplacée par la « redevance des performances des systèmes d'assainissement collectif ». Elle sera directement à la charge de la collectivité qui y est assujettie. En conséquence, dès 2026, l'agence de l'eau émettra un titre de paiement auprès de la collectivité portant la compétence établi sur la base du taux 2025 modulé par le coefficient forfaitaire et appliqué sur le volume facturé de l'année 2025. Pour répercuter le montant de cette redevance sur les abonnés, il faut délibérer sur le montant d'une contre-valeur à appliquer sur les factures émises après le 01/01/2025. Cette redevance sera versée au même titre que la part habituelle de la commune.

Le conseil considérant que :

- pour 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif », (la performance de systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte la première année),
- le taux appliqué est le (taux de l'agence de l'eau x le coefficient de modulation pour 2025) donc la contre-valeur à appliquer en 2025 sera $0.089 \text{ €/m}^3 \times 0.3$ soit 0.0267 €/m^3 .

donne son accord à l'unanimité sur les dispositions ci-dessus exposées.

Compte-rendu de la reconnaissance opérationnelle du SDIS

Le SDIS (Service D'Incendie et de Secours) a constaté plusieurs anomalies pouvant gêner son intervention sur la commune et émis des observations. Des mesures ont déjà été prises (débroussaillage, signalisation...), d'autres seront étudiées prochainement.

9- Frais d'investissement des écoles publiques de Cormeilles

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du mail reçu par le maire de Cormeilles. La participation aux investissements pour les travaux de l'école maternelle sur 20 ans de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles est estimée 4 280.53 € par an. **Le conseil à l'unanimité accepte cette participation.**

10- Redevance d'occupation du domaine public télécom

Eure Numérique a adressé un courrier à la commune indiquant que les opérateurs de télécommunication utilisant le domaine public communal, aérien et/ou souterrain pour installer leurs réseaux sous autorisation du maire par une permission de voirie ou une convention sont tenus de s'acquitter d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP). Pour percevoir cette redevance, le conseil municipal doit avoir fixé par délibération le taux applicable à la détermination du montant de la redevance en fonction de longueur et le type de réseaux existants.

En 2024, le référentiel standard indique pour les voies aériennes 64.36 €/an/km, voies souterraines 48.27 €/an/km, emprise au sol 32.18 €/an/km.

A l'unanimité, le conseil décide d'appliquer le référentiel.

Numérotation et nom des voies de la commune

Monsieur le Maire a pris des renseignements sur la loi dite « 3DS » disant qu'il appartient à toutes les communes de numéroté et dénommer les voies auprès de l'Association des Maires de France qui a transmis un mail à ce sujet. Il s'est avéré que les voies de la commune étaient d'une manière générale correctement répertoriées et numérotées. Il n'y a donc aucune urgence en la matière pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Demande de réfection de la voie Romaine

Une entreprise a signalé que le chemin de la voie Romaine était en piteux état. Monsieur le Maire suggère au conseil que plusieurs devis soient demandés pour sa rénovation. Le conseil donne son accord. Les devis reçus seront soumis à la délibération du conseil ultérieurement.

11- Avis sur le PADD du PLUI de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le Maire présente le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Il propose qu'il soit demandé à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge que le terrain récemment acheté à son propriétaire par la commune soit classé en zone constructible (1,5ha). Le conseil mentionne qu'il souhaite également que la zone de loisirs et de tourisme durable (UT) ne soit pas changée de destination.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces requêtes auprès de la communauté de communes.

Questions et informations diverses

Madame Dahinden informe le conseil que **le repas des anciens aura lieu le 23 mars 2025**. Le colis des anciens sera distribué fin décembre.

Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés de recruter de agents recenseurs pour le **recensement de la population de la commune à partir du 16 janvier 2025**. A ce jour, un seul agent a été trouvé.



 **Recensement**
de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Il notifie également au conseil que **Monsieur Giusti a été nommé Préfet de l'Eure** en remplacement de Monsieur Babre.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable du Lieuvin a transmis à la commune son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023. Il est consultable en mairie.

Monsieur Delabarre informe le conseil de la nécessité d'arracher les haies du calvaire de la Chaule et du lotissement afin de les remplacer par de nouveaux végétaux. Monsieur le Maire le charge de demander des devis aux entreprises habilitées. Les travaux envisagés seront soumis à l'approbation du conseil ultérieurement.

Madame Pautre rappelle au conseil qu'il avait été évoqué de reproduire des cartes postales d'anciennes photos de la commune pour les entreposer sur les murs du cimetière. Des devis seront demandés pour la réalisation de ce projet et soumis à l'approbation du conseil ultérieurement. D'autre part, elle signale que 2 branches d'arbres route de Blangy menacent de tomber. Monsieur le Maire en prend note.

Monsieur Touraine informe le conseil que, suite à son avis défavorable à l'épandage des boues de la station d'épuration de Lisieux (délibération 2024-4-4), Monsieur Guineau de la DDTM de l'Eure a transmis diverses informations pour certifier au conseil que l'épandage ne produirait pas les nuisances justifiant la décision prise. Le conseil en prend note sans toutefois estimer avoir à revenir sur sa décision.



*Jacky LESAULNIER, Maire, et son équipe municipale vous souhaitent
une bonne année*



Commune de Saint-Pierre-de-Cormelles 93 Route de l'hiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormelles
Téléphone : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormelles@orange.fr

Fin de la séance : 23h11

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 13/02/2025

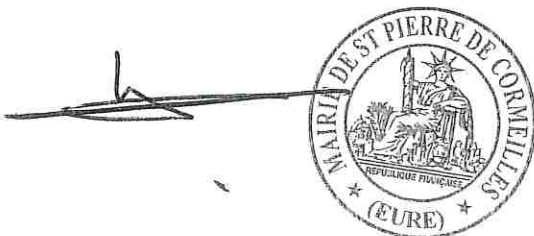
Affiché le : 14/02/2025

Le Maire,

Jacky LESAULNIER

La secrétaire de Séance

Muriel CHAPRON



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 12 decembre 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle		X	Michèle Dahinden	
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie		X	HAROU Pascal	
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

POUVOIR

Je soussigné (e).....Perdre Sophie.....

Donne pouvoir à

.....Mr Harou Pascal.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....jeudi 12 décembre à 20h00.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....St Pierre de Cormeilles..... le.....10 décembre 2024.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir



POUVOIR

Je soussigné (e)..... Joëlle Lefevre.....

.....

Donne pouvoir à

..... Michelle Darinden.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le..... 12/12/2024.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... Saint-Pierre-de-Cormeilles..... le..... 12/12/2024.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir
